

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° DBC 20210504-03

Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCOCommunauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 04 MAI 2021 à 13H****Date de la convocation :** 28 avril 2021

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 04 mai 2021 à 13h, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Ludovic COMBE, Daniel BALISONI, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Claude GOUILLON-CHENOT, Chantal CHASSANG, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Didier ROMEUF, Martine MUNOZ, Georges LOPEZ.

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

23

Membres du Bureau représentés :

4

Total votants :

27

Membres du Bureau ayant donné procuration :Jean-François DELAIRE à Frédéric CHONIER
Jean-Éric GARRET à Patrick SAUZEDDE
Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT
Ghislaine DUBIEN à Christiane SAMSON**Membres du Bureau absents excusés :**

Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Sylvain HERMAN.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS**PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) DU PAYS DE COURPIÈRE
DEMANDES DE CONTRIBUTIONS**

Rapporteur : Stéphane RODIER

Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays de Courpière n°16-09-2016 du 29 septembre 2016 approuvant la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) ;**Vu** la convention du PIG du Pays de Courpière n° 063-08-16 du 25 octobre 2016 signée par l'État, l'Anah et la Communauté de communes du Pays de Courpière ;**Vu** la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n°20180531-18 du 31 mai 2018 approuvant l'avenant n°1 de la convention du PIG du Pays de Courpière ;

Vu l'avenant n°1 à la convention du PIG du Pays de Courpière du 27 août 2017 signée par l'État, l'Anah et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Le rapporteur expose au Bureau Communautaire que dans le cadre du PIG du Pays de Courpière, la Communauté de communes a reçu 4 dossiers de demandes de contributions de la part de propriétaires.

Ces dossiers sont établis sur des montants prévisionnels ; ils concernent :

Prénom / Nom	Commune	Montant HT des travaux subventionnables	Taux d'intervention	Contributions CCTDM
Marie FAURE	Sermentizon	5 006,00 €	10% (précarité énergétique)	501,00 €
Pierrette BEAUD	Courpière	7 508,68 €	10 % (autonomie)	346,00 €
Arnaud BARBAT	Néronde-sur-Dore	88 754,37 €	10 % (autonomie)	2 000,00 €
Marie-Louise BEAUREGARD	Sauviat	20 464,05 €	10 % (autonomie) 10 % (précarité énergétique)	2 046,00 €
TOTAL		121 733,10 €	/	4 893,00 €

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi des contributions aux propriétaires concernés telles que décrites ci-dessus pour un montant de **4 893,00 euros** ;
- **Autorise** le versement des contributions après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures.

TOTAL VOTANTS : 27

Membres présents : 23

Membres représentés : 4

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 27

Pour : 27

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

